



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 2 décembre 2024  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01**

Ouverture de la séance

**10.02**

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

**10.03**

Période de questions du public

Condoléances

**10.04**

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Pierre Maheu.

Procès-verbal

**10.05**

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2024, à 19 h.

## **10.06**

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 novembre 2024.  
1245459055

## **15 – Déclaration / Proclamation**

### Déclaration

#### **15.01**

Déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.  
1242484049

## **20 – Affaires contractuelles**

### Appel d'offres public

#### **20.01**

Exercer la 1<sup>ère</sup> année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Centre investigation et sécurité Canada inc. au montant de 129 920 \$, taxes incluses, pour la période du 3 janvier 2025 au 23 décembre 2025, dans le cadre de l'appel d'offres no. 22-19611.  
1248863016

### Entente

#### **20.02**

Autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et Les YMCA du Québec pour un local situé au 8700, rue Hardy pour un loyer total de 2 500 \$ taxes incluses pour la période du 3 septembre 2024 au 13 juin 2025.  
1239156002

### Subvention - Soutien financier avec convention

#### **20.03**

Approuver l'addenda au bail signé entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no: 3147 pour l'année 2024, autorisant une dépense additionnelle de 2 500 \$ à cette fin, majorant ainsi l'entente initiale de 24 000 \$ à 26 500 \$.  
1248891016

## Subvention - Contribution financière

### **20.04**

Accorder une contribution financière de 300 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Société historique Cavelier de LaSalle pour la présentation de la conférence : « Au temps des seigneuries » de Philippe Gélinas.  
1245404017

### **20.05**

Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 1 200 \$, taxes incluses si applicables, à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de la pièce « Les bonbons qui sauvent la vie » dont les représentations ont eu lieu en novembre 2024 dans le cadre du programme 3 - Soutien à la création et à la production artistique.  
1245404016

### **20.06**

Autoriser l'achat d'un espace publicitaire dans le calendrier de la Communauté Grecque Orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal au coût de 200 \$ toutes taxes incluses si applicables.  
1242484054

## **30 – Administration et finances**

### Administration - Accord de principe / Mandat régulier

#### **30.01**

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3<sup>e</sup> édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.  
1248863015

#### **30.02**

Autoriser la réalisation des projets prioritaires par la population dans le cadre du budget participatif 2024 de LaSalle.  
1244215004

### Administration - Directive / Procédure / Calendrier

#### **30.03**

Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2025.  
1248863014

## Administration - Nomination de membres

### **30.04**

Nommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2025.  
1242484053

## Nomination / Désignation d'élus

### **30.05**

Nommer les mairesses et maires suppléants pour l'année 2025.  
1242484048

### **30.06**

Nommer les membres du comité préparatoire pour l'année 2025.  
1242484047

## Reddition de comptes

### **30.07**

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 octobre au 19 novembre 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2024.  
1243035015

## **40 – Réglementation**

### Avis de motion

#### **40.01**

Avis de motion du règlement de tarification LAS-0168

### Dépôt et présentation

#### **40.02**

Dépôt et présentation du règlement de tarification LAS-0168

## Adoption

### **40.03**

Adopter le Règlement LAS-0016-5 modifiant le Règlement no LAS-0016 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement.  
1242484035

## Urbanisme – Dépôt procès-verbal

### **40.04**

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 19 novembre 2024 portant sur le premier projet de résolution CA24 20 0459 (PP-35) visant la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements sur le lot numéro 1 725 821 (2051, rue Lapierre).  
1242484051

## Urbanisme - Adoption du second projet

### **40.05**

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041, le second projet de résolution PP-35 visant à autoriser, sur le lot n° 1 725 821 (2051, rue Lapierre) la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage n° 2098 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.  
1245459046

## Urbanisme – Autre

### **40.06**

Adopter une politique locale concernant l'application du pouvoir d'exception en matière d'urbanisme conféré aux villes par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, ch. 2).  
1245459056

### **40.07**

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de procéder au nettoyage du terrain situé au 113, rue Larente et de disposer des matières nuisibles.  
1245459054

## Plan d'implantation et d'intégration architecturale durables

### **40.08**

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIAD), afin d'installer une enseigne sur le bâtiment situé au 7634, rue Centrale (lot 1 079 757).  
1245459053

### **40.09**

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIAD), afin de transformer le bâtiment (remplacement du revêtement du faux-toit) situé au 198-200, 6<sup>e</sup> Avenue (lot 1 078 473).  
1245459052

## **50 – Ressources humaines**

### Nomination

#### **50.01**

Approuver la nomination de monsieur François Buteau à titre de directeur des travaux publics de l'arrondissement de LaSalle et de lui accorder les dépenses de fonction et allocations reliées à son poste, et ce, à compter du 7 décembre 2024.  
1246456012

### Structure de service / Emploi / Poste

#### **50.02**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.  
1246456011

## **70 – Autres sujets**

#### **70.01**

Levée de la séance



**Dossier # : 1245459055**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 novembre 2024.

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 novembre 2024.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-22 07:17

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245459055

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 novembre 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 novembre 2024.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kimyou HO  
Agent de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2024-11-20



**Dossier # : 1242484049**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

De déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement suivants en conformité avec la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), art. 357 et suivants *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement* (22-016), art. 7.

Mme Josée Troilo

Mme Daniela Romano

M. Benoît Auger

M. Michel Noël

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-13 07:07

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1242484049**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément aux articles 358 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les conseillers d'arrondissement doivent déposer devant le conseil d'arrondissement une déclaration d'intérêts pécuniaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 20 0440 - (1232484025) - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.  
CA22 20 0425 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.  
CA21 20 0425 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

**DESCRIPTION**

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement :

Mme Josée Troilo  
Mme Daniela Romano  
M. Benoît Auger  
M. Michel Noël

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-12

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe



**Dossier # : 1248863016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la 1ère année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Centre investigation et sécurité Canada inc. au montant de 129 920 \$, taxes incluses, pour la période du 3 janvier 2025 au 23 décembre 2025, dans le cadre de l'appel d'offres no. 22-19611

D'exercer la première année de renouvellement au contrat à Centre investigation et sécurité Canada inc. pour le service de gardiennage à la mairie de l'arrondissement au montant de (120 467,81\$ \$) taxes incluses, pour la période du 3 janvier 2025 au 23 décembre 2025 avec deux options de renouvellement d'une année chacune, dans le cadre de l'appel d'offres no. 22-19611;  
La somme sera prise à même le budget de fonctionnement 2025.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-27 07:43

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1248863016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la 1ère année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Centre investigation et sécurité Canada inc. au montant de 129 920 \$, taxes incluses, pour la période du 3 janvier 2025 au 23 décembre 2025, dans le cadre de l'appel d'offres no. 22-19611

**CONTENU****CONTEXTE**

Un service de sécurité est requis à l'accueil de la mairie d'arrondissement de 7 h à 23 h du lundi au samedi ainsi que sur demande les dimanches. Ces horaires sont sujets à changement selon les besoins opérationnels. Les services d'une firme externe sont retenus à cette fin.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 20 0426 - Accorder un contrat à Centre investigation et sécurité Canada inc. pour le service de gardiennage à la mairie de l'arrondissement au montant de 237 763,70 \$ taxes incluses, pour la période du 5 janvier 2023 au 23 décembre 2024 avec deux options de renouvellement d'une année chacune, dans le cadre de l'appel d'offres no. 22-19611

**DESCRIPTION**

Le nouveau contrat est pour la période du 3 janvier 2025 au 23 décembre 2025. Il s'agit d'un renouvellement d'un an avec une option de renouvellement restante, selon les mêmes modalités et sujet au décret sur les gardiens de sécurité.

Les agents de sécurité veillent à l'accueil et à l'orientation des employés et des visiteurs de la mairie d'arrondissement. Ils veillent également à la sécurité des biens et jouent un rôle dans le plan de mesures d'urgences de l'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

Il est recommandé de renouveler le contrat avec le soumissionnaire, Centre investigation et sécurité Canada inc., afin de maintenir l'offre de services. Le contrat prévoyait une clause de maintien du personnel en place au choix du donneur d'ordre.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement 2025 de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

L'option de renouvellement d'une année comprend 4 650 heures tarifées à 28,50\$

## **MONTRÉAL 2030**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le contrat n'est pas renouvelé, les services de gardiennage ne pourront pas être offerts à la mairie.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon PROVOST-GOUPIL  
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en arrondissement

Le : 2024-11-26



**Dossier # : 1239156002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et Les YMCA du Québec pour un local situé au 8700, rue Hardy pour un loyer total de 2 500 \$ taxes incluses pour la période du 3 septembre 2024 au 13 juin 2025

D'autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et Les YMCA du Québec pour un local situé au 8700, rue Hardy pour un loyer total de 2 500 \$ taxes incluses pour la période du 3 septembre 2024 au 13 juin 2025

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-25 11:25

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1239156002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et Les YMCA du Québec pour un local situé au 8700, rue Hardy pour un loyer total de 2 500 \$ taxes incluses pour la période du 3 septembre 2024 au 13 juin 2025

**CONTENU****CONTEXTE**

Le YMCA est un organisme de bienfaisance qui existe depuis 1851. Il offre depuis 25 ans, le programme Alternative Suspension qui cible les jeunes du secondaire qui sont suspendus de l'école en transformant cette période de crise en occasion d'apprentissage. Le programme est offert aux adolescents des écoles francophones du territoire lasallois, soit la Nouvelle école secondaire et Cavalier-De LaSalle. L'an dernier c'est entre 30 et 50 jeunes qui ont profité du programme.

Le YMCA occupait les locaux du CRCL lors de la gestion déléguée de Loisirs Laurendeau-Dunton en 2020-2021 et, ensuite, avec l'arrondissement LaSalle depuis la reprise de la gestion du CRCL. Le coût du loyer s'élevait à 715 \$ par mois. Durant l'été 2024, le YMCA nous a rencontrés puisque le financement du projet venait à échéance et qu'il souhaitait obtenir la réservation du local gratuitement. Le YMCA est présentement en restructuration de ses programmes et souhaite obtenir de l'aide pour l'année scolaire en cour et pour pouvoir maintenir le projet.

Actuellement, le YMCA offre le programme Alternative Suspension dans 17 lieux. 7 locaux sont directement dans un YMCA tandis que 10 autres sont dans des locaux d'arrondissement ou d'OBNL. Par exemple, l'arrondissement Anjou, Pierrefonds et Westmount prêtent un local gratuitement, tandis qu'à Verdun, c'est un OBNL qui loue à faible coût. Le coût actuel sera revu à la baisse à 250 \$ par mois vu la situation pour cette année.

Pour 2024, les YMCA du Québec soumettent une demande de gratuité de l'utilisation d'un local au CRCL pour la tenue de leur programme. Malheureusement, le financement du programme pour 2024-2025 est insuffisant pour permettre la location d'un local de septembre à juin. Le CRCL est un lieu idéal pour le projet par l'utilisation du local polyvalent à l'entrée du bâtiment.

Le local est indispensable pour la tenue du programme. Sans diminution du coût de location de salle, le programme ne pourra être offert aux adolescents pour l'année scolaire 2024-2025.

Le YMCA n'a pas d'autre lieu alternatif envisageable sur le territoire. Ils ont exploré d'autres alternatives sans succès. Les étudiants laSallois suspendus n'auraient d'autres choix que de se rendre à Verdun ou dans le sud-ouest. Sachant que la motivation scolaire est déjà fragilisée, le trajet deviendrait nettement un frein de plus.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 22 200342 (1227817010) - 7 novembre 2022 : D'autoriser la signature du bail à intervenir entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et Les YMCA du Québec pour un local situé au 8700, rue Hardy pour un loyer total de 2 860,00 \$ taxes incluses avec effet rétroactif au 12 septembre 2022

## **DESCRIPTION**

Le YMCA a besoin d'avoir accès à un local ayant un bureau pour l'intervenant(e), 6 espaces/bureaux pour les jeunes suspendues, un tableau et un espace de rangement. Vu la nature du programme, le YMCA ne peut se tenir dans une école. Ce dernier souhaite poursuivre l'utilisation du local polyvalent 1 qui convient à leurs besoins.

Le CRCL est un lieu central pour les jeunes de l'arrondissement, qui est accessible en transport en commun. Le local polyvalent 1, situé tout près de l'entrée du bâtiment, est disponible et est un espace idéal pour le programme. L'utilisation actuelle des organismes reconnus ne nécessite pas l'utilisation du local polyvalent 1 en journée la semaine.

La cohabitation entre les organismes utilisateurs du CRCL et le YMCA est possible en utilisant la salle polyvalente 1. Durant la journée en semaine, c'est le YMCA qui occupe la salle polyvalente 1, tandis que le soir et les fins de semaines, ce sont des organismes reconnus qui en font la demande. Durant l'été, le local est également libéré et utilisé par le camp de jour.

Le programme Alternative Suspension est étroitement relié aux valeurs et clientèles cibles du CRCL et vient bonifier le service offert à la population.

## **JUSTIFICATION**

Considérant la nature du programme qui cible une clientèle prioritaire au CRCL, il est demandé de déroger au règlement de tarification et permettre un tarif de 250 \$ par mois pour le prêt du local polyvalent 1 au YMCA pour leur programme Alternative Suspension.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les revenus de locations seront déposés dans la clé comptable 301731-07121-44303-010918-015089-000000

## **MONTRÉAL 2030**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe DAVIAU-LECLERC  
regisseur(-euse)

**ENDOSSÉ PAR**

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2024-11-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1248891016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'addenda au bail signé entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no: 3147 pour l'année 2024, autorisant une dépense additionnelle de 2 500 \$ à cette fin, majorant ainsi l'entente initiale de 24 000 \$ à 26 500 \$.

D' autoriser la signature de l'addenda entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no: 3147, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, pour l'ouverture et l'entretien du bloc sanitaire pendant la période d'exploitation du parc des Rapides, du mois d'avril au mois de novembre; et  
D'autoriser une dépense additionnelle de 2 500 \$ à cette fin, majorant ainsi l'entente initiale de 24 000\$ à 26 500 \$.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-22 14:00

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248891016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'addenda au bail signé entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no: 3147 pour l'année 2024, autorisant une dépense additionnelle de 2 500 \$ à cette fin, majorant ainsi l'entente initiale de 24 000 \$ à 26 500 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En l'absence d'un véritable pavillon d'accueil pouvant offrir l'usage d'un bloc sanitaire propre et sécuritaire aux nombreux utilisateurs de la piste cyclable et du parc des Rapides, l'arrondissement de LaSalle a conclu une entente avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no 3147, organisme reconnu selon la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* afin d'assurer l'ouverture et l'entretien de ces locaux durant la période d'exploitation du parc des Rapides, du mois d'avril au mois de novembre. Demander l'autorisation de signer l'addenda qui a été renégocié par les parties en fonction des coûts réels d'entretien par l'organisme.

Une bonification d'un montant de 2 500 \$ pour l'année 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 20 0132 (1248891006) – 8 avril 2024 :** D'approuver le bail avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$.

**DESCRIPTION**

Autoriser la signature de l'addenda du bail signé entre l'arrondissement de LaSalle et l'organisme Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no 3147 pour l'ouverture et l'entretien de ces locaux durant la période d'exploitation du parc des Rapides, du mois d'avril au mois de novembre. Autoriser une dépense additionnelle de 2 500 \$ à cette fin, majorant ainsi l'entente initiale de 24 000\$ à 26 500 \$.

**JUSTIFICATION**

Cet addenda permet d'assurer le maintien d'un service et offrir l'usage d'un bloc sanitaire propre et sécuritaire aux nombreux utilisateurs de la piste cyclable et du parc des Rapides situé au 7710 boulevard LaSalle.

Pour ces raisons, nous recommandons la bonification de 2 500 \$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent bail prévoit qu'une somme de 24 000 \$ a déjà été versée à l'organisme pour l'entretien d'un bloc sanitaire situé au 7710 boulevard LaSalle. L'addenda prévoit une somme additionnelle de 2 500 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Le montant total de la somme prévu pour l'année 2024 est de 26 500 \$.

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation d'octroi de ce bail est nécessaire à la poursuite du service d'offrir l'usage d'un bloc sanitaire propre et sécuritaire aux nombreux utilisateurs de la piste cyclable, des sentiers piétons et du parc des Rapides.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Simon PROVOST-GOUPIL, LaSalle

Lecture :

Simon PROVOST-GOUPIL, 22 novembre 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2024-11-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur  
Direction de la Culture, des sports, des loisirs  
et du développement social



**Dossier # : 1245404017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Société historique Cavalier de LaSalle pour la présentation de la conférence : «Au temps des seigneuries» de Philippe Gélinas.

D'accorder une contribution financière de 300 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Société historique Cavalier de LaSalle pour la présentation de la conférence : «Au temps des seigneuries» de Philippe Gélinas; et  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-22 07:46

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1245404017

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Société historique Cavalier de LaSalle pour la présentation de la conférence : «Au temps des seigneuries» de Philippe Gélinas.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, la Société Historique Cavalier-de-LaSalle réalise et présente des activités pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle.

La Société Historique Cavalier-de-LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la présentation de la conférence : «Au temps des seigneuries» de Philippe Gélinas.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 20 0127 (1245404008) - 8 avril 2024** : D'accorder une contribution financière de 450 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la présentation de deux conférences : « L'Explosion du 1<sup>er</sup> mars 1965 » de Denis Gravel et « Les Canadiennes et la guerre » de Sébastien Vincent.

**CA24 20 0070 (1234629023) - 4 mars 2024** : D'accorder une contribution financière à L'Avant-Scène de 2000 \$, taxes incluses si applicable, et à la Société historique Cavalier-de-LaSalle de 120 \$, taxes incluses si applicable, pour leur programmation 2023.

**CA22 20 0429 (1227769006) - 5 décembre 2022** : D'accorder une contribution financière de 120 \$ à l'organisme Société Historique Cavellier-de-LaSalle pour avoir présenté la conférence : La prohibition, une histoire enivrante (1920-1933).

**DESCRIPTION**

L'une des missions prévues aux lettres patentes de la Société Historique Cavelier-de-LaSalle est d'organiser des conférences. Cela permet aux membres de découvrir des pans de l'histoire de LaSalle ou encore de l'histoire du Québec en général. Après la conférence, les membres peuvent aussi échanger et discuter avec le conférencier invité. Cette saison, la Société Historique Cavelier-de-LaSalle présente :

Une Conférence-spectacle le mardi 10 décembre 2024 au théâtre du Grand-Sault au CCCHL à 19h00

Titre : Au temps des seigneuries

Conférencier : M. Philippe Gélinas

Description : Un périple musical unique qui fait voyager le spectateur sur les routes des grands châteaux du Moyen-Âge et qui le transporte au coeur des belles seigneuries de la Nouvelle-France.

## **JUSTIFICATION**

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Lasalle* prévoit, dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts dont le programme 6 - soutenir la présentation d'une conférence. Le projet de l'organisme est admissible au programme Soutien à la présentation d'une conférence et le montant demandé respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, pour soutenir la présentation d'une conférence.

Une contribution financière de 300 \$ représente un maximum de 60 % du budget admissible pour ce programme. Le coût total de la conférences est de 500 \$.

La Société Historique Cavelier-de-LaSalle est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

# 15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU  
agent(e) de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2024-11-11

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture



**Dossier # : 1245404016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 1 200 \$, taxes incluses si applicables, à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de la pièce «Les bonbons qui sauvent la vie» qui a eu lieu en novembre 2024, dans le cadre du programme 3 - Soutien à la création et à la production artistique.

D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 1 200 \$, taxes incluses si applicables, à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de la pièce «Les bonbons qui sauvent la vie» qui a eu lieu en novembre 2024, dans le cadre du programme 3 - Soutien à la création et à la production artistique; et  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-22 07:45

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1245404016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 1 200 \$, taxes incluses si applicables, à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de la pièce «Les bonbons qui sauvent la vie» qui a eu lieu en novembre 2024, dans le cadre du programme 3 - Soutien à la création et à la production artistique.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, L'Avant-Scène de LaSalle réalise et présente des représentations théâtrales par et pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle.

L'Avant-Scène de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et qui respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 1 200 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour soutenir la réalisation de la pièce *Les bonbons qui sauvent la vie* qui a été présentée en novembre 2024 dans le cadre du programme 3 - Soutien à la création et à la production artistique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 20 0070 (1234629023) - 4 mars 2024 :** D'accorder une contribution financière à L'Avant-Scène de 2000 \$, taxes incluses si applicable, et à la Société historique Cavalier-de-LaSalle de 120 \$, taxes incluses si applicable, pour leur programmation 2023.

**CA22 20 0108 (1227769001) - 4 avril 2022 :** D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors pour la pièce: « Du bon monde », présentée au Théâtre du Grand Sault.

**CA21 20 0483 (1218823008) - 13 décembre 2021 :** D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors pour la pièce « Un Graffiti », présentée au Théâtre du Grand Sault du 20 au 23 janvier 2022.

**DESCRIPTION**

L'organisme L'Avant-Scène a présenté la pièce de théâtre *Les bonbons qui sauvent la vie* de

Serge Boucher au théâtre du Grand Sault, du 7 au 10 novembre 2024, pour un total de 4 représentations. La demande financière vient soutenir l'organisme qui a retenu les services de Madame Marielle Léveillé pour assurer la mise en scène de cette oeuvre.

## JUSTIFICATION

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* prévoit, dans son volet 6.2 des programmes de soutien dans le domaine des arts, le **programme 3 - Soutien à la création et à la production artistique** : Permet aux organismes de retenir les services de personnes ressources ponctuelles pour enrichir leurs connaissances et leur mise en application des diverses étapes de production.

Le projet de l'organisme est admissible au programme 3 à hauteur de 1 200 \$. Une contribution financière de 1 200 \$ représente un maximum de 60 % du budget admissible pour ce programme. Le coût total des services de la personne ressource étant de 2 000 \$.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 1 200 \$, toutes taxes incluses si applicables, à L'Avant-Scène de LaSalle.

L'Avant-Scène de LaSalle est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans les axes 3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance et 3.4 Valoriser la participation citoyenne.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 1 200 \$, toutes taxes incluses, provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle :

# 15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU  
agent(e) de developpement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2024-11-11

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture



**Dossier # : 1242484054**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'achat d'un espace publicitaire dans le calendrier de la Communauté Grecque Orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal au coût de 200 \$ toutes taxes incluses si applicables.

D'autoriser l'achat d'un espace publicitaire dans le calendrier de la Communauté Grecque Orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal au coût de 200 \$ toutes taxes incluses si applicables.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-27 14:52

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1242484054**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'achat d'un espace publicitaire dans le calendrier de la Communauté Grecque Orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal au coût de 200 \$ toutes taxes incluses si applicables.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le cabinet a autorisé l'achat d'une publicité dans le calendrier de la Communauté Grecque Orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal au coût de 200 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 20 0455 - (1232484032) - Espace publicitaire dans le calendrier de la communauté grecque orthodoxe de la région sud-ouest de Montréal

**DESCRIPTION**

La communauté Grecque Orthodoxe de la région du sud-ouest de Montréal, Saint Dionysios est une petite communauté dynamique qui en dehors de la religion, participe de façon philanthropique à la vie culturelle et à diverses activités pour les enfants. Le cabinet a reçu une demande d'achat publicitaire pour le calendrier annuel. Deux milles exemplaires du calendrier seront distribués gratuitement aux personnes et aux entreprises.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-26

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe



**Dossier # : 1248863015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	Programme du Budget participatif de Montréal
<b>Objet :</b>	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3 <sup>e</sup> édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

1. D'approuver l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 3<sup>e</sup> édition du budget participatif de Montréal :

- Projet 502 : Nutri-chalet
- Projet 506 : Prendre des grandes marches sans souci le long du bord de l'eau
- Projet 513: Parc Hayward 2.0
- Projet 612 : Accès AQUA
- Projet 704 : Prochaine station: abris-vélos! Installation de supports à vélo sécurisés

2. De confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 3<sup>e</sup> édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits;

3. D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-22 14:01

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement

LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248863015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	Programme du Budget participatif de Montréal
<b>Objet :</b>	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a lancé, en 2020, la 1ère édition d'un budget participatif (BP) sur l'ensemble de son territoire permettant ainsi à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal en proposant des idées, puis en votant pour les projets que la Ville réalisera. Une 2e édition a ensuite été tenue en 2021-2022. Au total, ce sont 17 projets lauréats qui ont été choisis par la population pour transformer leurs milieux de vie et qui sont aujourd'hui réalisés ou en voie de l'être.

Forte de cette expérience, la Ville de Montréal a renouvelé l'exercice pour une 3e édition et a réservé, pour celle-ci, à son Programme décennal d'immobilisations (PDI), une somme totale de 45 millions de dollars pour la réalisation de nouveaux projets issus d'idées citoyennes. De cette somme, il est prévu qu'au moins dix millions de dollars soient attribués à des projets répondant aux besoins des jeunes de 30 ans et moins.

Du 19 février au 25 mars 2024, la population montréalaise a ainsi été invitée à déposer des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux qui répondent à l'un ou l'autre des trois thèmes identifiés pour cette édition, soit la jeunesse, l'équité et la sécurité.

À partir d'avril 2024, un travail d'analyse des 880 idées reçues s'est amorcé, selon les étapes suivantes:

1. Analyse d'admissibilité basée sur les cinq principaux critères d'admissibilité inscrits à la Charte du budget participatif de Montréal:

- Contribuer à la transition écologique et sociale de Montréal en s’inscrivant dans au moins l’un des trois thèmes identifiés plus haut;
- Viser l’intérêt collectif;
- Représenter une dépense en investissement;
- Être réalisable par la Ville, sur le domaine public ou sur une propriété de la Ville;
- Pouvoir donner lieu à un projet d’envergure.

2. Priorisation, fusion, bonification et développement des idées en projets par des comités mixtes formés de représentantes et représentants de la société civile montréalaise et du personnel des 19 arrondissements.

3. Analyse de faisabilité technique et réglementaire et évaluation des coûts, par les unités d’affaires de la Ville, des 67 projets développés à partir des idées citoyennes.

La prochaine étape étant le vote du public sur les projets à l’hiver 2025, le présent dossier décisionnel vise à approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d’être mis en œuvre sur le territoire de l’arrondissement et à confirmer l’engagement du conseil à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l’issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits. L’organisation du vote du public s’appuiera sur des efforts de promotion et de mobilisation particuliers dans les milieux prioritaires ciblés par l’indice d’équité des milieux de vie, de manière à favoriser la participation des groupes traditionnellement plus éloignés de la vie démocratique montréalaise.

En rappel : en donnant à la population le pouvoir de décider de l’affectation de l’enveloppe de 45 M\$ réservée au budget participatif cette année, et tel qu’énoncé dans la Charte du budget participatif de Montréal (3e édition), la Ville s’est engagée à :

- désigner comme lauréats les projets ayant obtenu le plus de voix et entrant dans l’enveloppe réservée;
- débiter leur réalisation dans les deux ans suivant leur dévoilement, à les mettre en œuvre jusqu’à épuisement de l’enveloppe et à informer le public de leur état d’avancement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM23 1319 – 11 décembre 2023 – Adoption du programme décennal d’immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CA23 20 0325 – 5 septembre 2023 – Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d’être mis en œuvre sur le territoire de l’arrondissement de LaSalle et confirmer l’engagement de l’arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l’issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

CM23 0961 – 22 août 2023 – Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 135 000 000 \$ afin de financer les projets d’immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal;

CA21 20 0185 – 3 mai 2021 – Approuver la liste des projets du Budget participatif de Montréal 2021 à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d’être mis en œuvre sur le territoire de l’arrondissement de LaSalle.

## **DESCRIPTION**

Au terme de l'analyse de faisabilité technique et réglementaire, de l'analyse de capacité interne de mise en œuvre et de l'évaluation des coûts réalisées par l'arrondissement, les projets ci-dessous ont été retenus pour inscription sur le bulletin de vote citoyen de la 3<sup>e</sup> édition du budget participatif de Montréal :

À noter : Les contenus descriptifs ci-bas ne sont pas les contenus finaux qui se retrouveront sur le bulletin de vote. Ils pourraient être modifiés dans un but de synthèse et d'harmonisation des contenus.

# du projet	Projets nécessitant une préapprobation par le CA	Coûts estimés
502	Nutri-chalet	900 000 \$
506	Prendre des grandes marches sans souci le long du bord de l'eau	1 560 000 \$
513	Parc Hayward 2.0	5 000 000 \$
612	Accès AQUA	1 000 000 \$
704	Prochaine station: abris-vélos! Installation de supports à vélo sécurisés	850 000 \$

## JUSTIFICATION

Il est essentiel que le conseil d'arrondissement donne un accord formel quant à la réalisation éventuelle des projets visant son territoire, ou relevant en tout ou en partie de sa compétence, qui seront inscrits sur le bulletin de vote citoyen.

Cet engagement des instances compétentes est nécessaire en amont du vote citoyen afin d'assurer notamment une crédibilité au processus démocratique. Cet engagement se veut un signal fort à la population quant à la volonté de la Ville de Montréal de déployer les efforts nécessaires pour que les projets qu'elle choisit lors du vote voient le jour. La Ville doit donc être en accord avec les projets soumis et s'engager à les réaliser. Également, cet engagement est nécessaire puisque les unités d'affaires associées devront prendre en charge la mise en œuvre des projets lauréats (planification, conception, réalisation, entretien, etc.), et assumer tout impact que cette mise en œuvre pourrait avoir sur leur budget de fonctionnement.

Il est à noter que deux instances décisionnelles peuvent convenir si nécessaire d'un échange de services ayant pour effet de permettre à l'instance qui n'est pas compétente de réaliser le projet à la place de l'autre. La réalisation des projets (ou portions de projets) relevant de la compétence du conseil de la ville pourra donc être confiée, le cas échéant et dans un deuxième temps, à certains arrondissements selon le ou les projets lauréats concernés, en conformité avec les ententes de services convenues.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la 3<sup>e</sup> édition du budget participatif de Montréal, les sommes disponibles correspondent à du budget d'investissement réservé au Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Pour tout projet désigné lauréat à l'issue du vote citoyen, l'unité d'affaires responsable de la réalisation du projet (ou de la portion du projet qui la concerne) :

- se verra virer les crédits budgétaires équivalant à la valeur en budget d'investissement nécessaire à sa réalisation, telle qu'estimée lors de l'étape d'analyse de faisabilité et de coûts réalisée par les unités d'affaires concernées, et ce, sous réserve de disponibilité des crédits;
- devra assumer tout impact que cette réalisation (en termes de planification, conception, entretien, etc.) pourrait avoir sur son budget de fonctionnement.

Lors de ce virement de crédits, l'arrondissement devra s'engager :

- à utiliser les crédits budgétaires virés uniquement aux fins du ou des projet(s) lauréat(s) du budget participatif de Montréal;
- à utiliser les crédits budgétaires virés en respect des règles de capitalisation, des règles d'octroi de contrat et des règles d'approbation des dépenses par les instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal;
- à assumer tout impact du ou des projet(s) lauréat(s) sur son budget de fonctionnement.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités de Montréal 2030, des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de diminution des vulnérabilités climatiques, ainsi que des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (voir document joint « Grille d'analyse Montréal 2030 »).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence ou le report d'approbation de la liste des projets à soumettre au vote, tout comme l'absence ou le report de prise d'engagement, par les instances responsables de chacun des projets selon leurs compétences respectives, quant à la réalisation de ceux qui remporteront la faveur du public, pourrait compromettre la tenue prévue, à l'hiver 2025, du vote citoyen, phase cruciale du budget participatif de Montréal.

Le bon déroulement de cette phase, et la garantie offerte à la population que les projets qu'elle sélectionne seront bel et bien réalisés, sont essentiels pour maintenir la confiance du public envers la capacité de la Ville à honorer ses engagements en matière de démocratie et de participation citoyenne.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication globale sera pilotée par le Service des ressources humaines et des communications (SRHC) de la Ville de Montréal, en collaboration avec les services de communications en arrondissements, pour faire la promotion du vote auprès du grand public montréalais, ainsi qu'auprès des groupes ciblés pour cette édition, notamment les jeunes.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Hiver 2025 : vote citoyen

- À la suite du vote : confirmation, par le comité exécutif de la Ville de Montréal, des projets lauréats, annonce publique et amorce de leur réalisation par les unités d'affaires concernées\*

\*La réalisation des projets lauréats doit être amorcée dans les deux ans suivant leur annonce.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Myriam LAFORCE, Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne

Lecture :

Myriam LAFORCE, 21 novembre 2024

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon PROVOST-GOUPIL  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-21

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1244215004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réalisation des projets priorisés par la population dans le cadre du budget participatif 2024 de LaSalle.

D'autoriser la réalisation des projets priorisés par la population dans le cadre du budget participatif 2024 de LaSalle.

Les projets sont :

1. Aidons les pollinisateurs;
2. Les racines du partage;
3. Ados, on bouge!;
4. Sécuriser la piste cyclable pour tous et toutes; et

S'engager à les réaliser d'ici la fin de 2026.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-25 14:31

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1244215004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réalisation des projets priorisés par la population dans le cadre du budget participatif 2024 de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le troisième exercice de budget participatif de LaSalle a été lancé en février 2024. Sous le thème « Un milieu de vie à l'image de vos aspirations », le processus de budget participatif vise à initier la population à la vie démocratique municipale, impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur milieu de vie en faisant appel à leur expertise et à leur créativité et favoriser la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance au milieu de vie. Les LaSallois(e)s ont pu proposer des idées de projets durant la collecte d'idées, qui a eu lieu du 1er février au 1er mars 2024. 145 idées ont été reçues.

L'arrondissement a ensuite procédé au tri préliminaire et au classement des idées reçues, puis au développement de celles-ci en projets réalisables, accompagné de représentants de la société civile et de citoyen(ne)s.

Enfin, l'arrondissement a réalisé l'analyse de faisabilité et coûts des projets développés. Ces différentes étapes ont permis d'établir une liste de onze projets à soumettre au vote, qui s'est déroulé du 14 octobre au 14 novembre 2024. Toute personne habitant sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, âgée de 12 ans et plus, pouvait voter. Lors de son vote, un citoyen pouvait identifier jusqu'à 4 projets.

**Les 11 projets soumis au vote étaient :**

- A. Tout le monde au frais! (estimation budgétaire : 100 000 \$)
- B. Ados, on bouge! (estimation budgétaire : 22 000 \$)
- C. Vue sur le fleuve (estimation budgétaire : 30 000 \$)
- D. Arboretum éducatif (estimation budgétaire : 50 000 \$)
- E. Les racines du partage (estimation budgétaire : 60 000 \$)
- F. Volleyball de plage (estimation budgétaire : 92 000 \$)
- G. Transportez tout à vélo-cargo (estimation budgétaire : 95 000 \$)
- H. Ça pédale à LaSalle! (estimation budgétaire : 72 000 \$)
- I. Sécuriser la piste cyclable pour tous et toutes (estimation budgétaire : 30 000 \$)
- J. Espace ados (estimation budgétaire : 100 000 \$)
- K. Aidons les pollinisateurs (estimation budgétaire : 60 000 \$)

Les projets lauréats sont ceux qui ont obtenu le plus de voix, dans le respect de l'enveloppe

de 200 000 \$. Le total des voix est établi par addition des voix numériques et des voix papier. Les projets lauréats seront ensuite réalisés sur une période de deux ans. Au total, 604 votes valides ont été comptabilisés.

### **Résultats du vote :**

1. Aidons les pollinisateurs (257 votes / 42,55 %)
2. Les racines du partage (254 votes / 42,05 %)
3. Ados, on bouge! (239 votes / 39,57 %)
4. Tout le monde au frais! (239 votes / 39,57 %)
5. Sécuriser la piste cyclable pour tous et toutes (235 votes / 38,91 %)
6. Espace ados (208 votes / 34,44 %)
7. Volleyball de plage (155 votes / 25,66 %)
8. Vue sur le fleuve (99 votes / 16,39 %)
9. Transportez tout à vélo-cargo (91 votes / 15,07 %)
10. Ça pédale à LaSalle! (89 votes / 14,74 %)
11. Arboretum éducatif (80 votes / 13,25 %)

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD: 1212365015

### **DESCRIPTION**

Désigner comme projets lauréats du budget participatif 2024 de LaSalle :

1. Aidons les pollinisateurs (257 votes / 42,55 %)
2. Les racines du partage (254 votes / 42,05 %)
3. Ados, on bouge! (239 votes / 39,57 %)
4. Sécuriser la piste cyclable pour tous et toutes (235 votes / 38,91 %)

Et s'engager à les réaliser d'ici la fin de 2026.

### **JUSTIFICATION**

Tel que prévu à l'article 9.6 de la Charte du budget participatif de LaSalle, sous *Modalités de désignation des projets*, les projets lauréats sont ceux qui obtiendront le plus de voix, dans le respect de l'enveloppe de 200 000 \$.

Or, une fois les trois projets ayant obtenu le plus de voix désignés : *Aidons les pollinisateurs* (estimation budgétaire : 60 000 \$), *Les racines du partage* (estimation budgétaire : 60 000 \$) et *Ados, on bouge!* (estimation budgétaire : 22 000 \$), il reste une somme résiduelle de 58 000 \$ sur l'enveloppe de 200 000 \$. Le coût du 4e projet *Tout le monde au frais* (exaequo avec le 3e projet) estimé à 100 000 \$, ne peut être réalisé dans le respect de l'enveloppe budgétaire. Devant ce constat, il a été décidé par les membres du comité de pilotage que le 5e projet ayant reçu le plus de voix *Sécuriser la piste cyclable pour tous et toutes* (estimation budgétaire : 30 000 \$) soit financé et que la somme résiduelle de 28 000 \$ soit répartie pour bonifier les projets lauréats.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les projets seront réalisés à même les budgets de fonctionnement de l'arrondissement, sur

une période de deux ans, débutant en 2025. Ils ne font donc pas l'objet d'un financement particulier.

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des communications à la population ont été faites à chaque étape du budget participatif.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Hiver 2025 à la fin de l'hiver 2026 : réalisation des projets désignés par le conseil.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline ELLIOTT  
charge(e) de communication - responsable d  
activités

#### **ENDOSSÉ PAR**

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement

Le : 2024-11-22



**Dossier # : 1248863014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2025.

De fixer le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de LaSalle aux dates suivantes pour l'année 2025 :

13 janvier  
10 février  
3 mars  
7 avril  
5 mai  
2 juin  
7 juillet  
4 août  
8 septembre  
29 septembre  
24 novembre  
8 décembre

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-14 17:33

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1248863014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2025.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 2 du règlement LAS-0005 le calendrier des séances est fixé annuellement par résolution du conseil d'arrondissement et communiqué par avis public. Les séances ont lieu à dix-neuf heures (19 h), à l'endroit désigné par résolution du conseil.

En vertu de l'article 17 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'un arrondissement doit tenir au moins dix séances ordinaires par année.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 20 0409 calendrier 2024  
CA22 20 0433 calendrier 2023  
CA21 20 0498 calendrier 2022  
CA20 20 0464 calendrier 2021

**DESCRIPTION**

Il est proposé de fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement de LaSalle aux dates suivantes pour l'année 2025 :

13 janvier  
10 février  
3 mars  
7 avril  
5 mai  
2 juin  
7 juillet  
4 août  
8 septembre  
29 septembre  
24 novembre  
8 décembre

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les dates du conseil seront publiées par avis public sur le site Web de la Ville de Montréal.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon PROVOST-GOUPIL  
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en arrondissement

Le : 2024-11-11

**Dossier # : 1242484053**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Nommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2025.

De nommer les élus suivants à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 :

- Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoît Auger, à titre de président,
- Madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo.

De nommer les membres résidents permanents suivants :

- Monsieur David Nadeau, à titre de membre résident expert et Vice-Président, pour la première année de son 4e mandat;
- Madame Alexandra Papantonopoulos-Dumas, à titre de membre résidente, pour la seconde année de son 3e mandat;
- Monsieur Frédéric Lavoie, à titre de membre résident expert, pour la seconde année de son 3e mandat;
- Madame Michelle Delisle-Boutin, à titre de membre résidente expert, pour la première année de son 3e mandat;
- Monsieur Michal Pawelczak, à titre de membre résident, pour la seconde année de son 2e mandat;
- Madame Charlotte Boulanger, à titre de membre résidente, pour la seconde année de son 2e mandat.

De nommer Monsieur Kednel François à titre de membre résident suppléant, pour un second mandat.

De nommer les personnes-ressources suivantes de la Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises pour une durée indéterminée :

- Monsieur Pascal Lavoie, à titre de directeur de la DAUSE;
- Monsieur Marc Chenouda, à titre de chef de la division de l'urbanisme;
- Madame Eugénie Grenier Lamontagne, à titre de conseillère en aménagement et secrétaire du Comité;
- Monsieur Kimyou Ho, à titre d'agent de recherche et secrétaire suppléant du Comité.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-23 20:26

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1242484053**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2025.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1), le Comité consultatif d'urbanisme doit être composé d'au moins un membre du Conseil d'arrondissement, du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents de son territoire. Le Conseil peut prévoir que la durée du mandat des membres est d'au plus deux (2) ans et qu'il est renouvelable. Également, le conseil peut adjoindre au Comité les personnes dont les services peuvent lui être nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions.

En vertu de l'article 2.2 du règlement numéro LAS-0002 « Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme », le Comité est composé de six (6) personnes choisies parmi les résidents(es) de l'arrondissement, dont trois (3) membres minimum doivent avoir une expertise dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du génie (construction ou autre spécialité reliée au bâtiment), de l'architecture, de l'architecture du paysage ou du patrimoine, et une (1) personne agissant à titre suppléant.

En vertu de l'article 2.4 de ce même règlement, la durée du mandat de chaque membre du comité est de deux (2) ans et il est renouvelable pour un maximum de quatre (4) mandats consécutifs. Un membre pourrait toutefois se représenter au comité après une absence d'au moins un (1) an.

La durée du mandat des membres du Conseil siégeant au comité est d'un (1) an et est renouvelable. Aucun maximum de mandats successifs ne s'applique à un membre du Conseil. Un membre du Comité qui est membre du Conseil cesse d'en faire partie s'il perd la qualité de membre du Conseil.

À la fin de son mandat, un membre demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 20 0460 (1232484020) Nommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2024

CA22 20 0447 (1217405012) Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour

l'année 2022

CA21 20 0493 (1227301008) Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022

## DESCRIPTION

Pour administrer des règlements à caractère discrétionnaire, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1) exige que le Conseil soit conformément doté d'un Comité consultatif d'urbanisme.

Ainsi, pour l'année 2025, les membres résidents suivants sont nommés :

- Monsieur David Nadeau, à titre de membre résident expert et Vice-Président;
- Madame Alexandra Papantonopoulos-Dumas, à titre de membre résidente;
- Monsieur Frédéric Lavoie, à titre de membre résident expert;
- Madame Michelle Delisle-Boutin, à titre de membre résidente expert;
- Monsieur Michal Pawelczak, à titre de membre résident;
- Madame Charlotte Boulanger, à titre de membre résidente;
- Monsieur Kednel François, à titre de membre résident suppléant.

Sont également nommés, pour une durée d'un (1) an, les membres du Conseil suivant :

- Monsieur Benoît Auger, à titre de le conseiller d'arrondissement et président du Comité;
- Madame Josée Troilo, à titre de conseillère d'arrondissement.

Pour acquitter les fonctions d'administration du Comité, les personnes ressources de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) sont nommés :

- Monsieur Pascal Lavoie, à titre de directeur de la DAUSE;
- Monsieur Marc Chenouda, à titre de chef de la division de l'urbanisme;
- Madame Eugénie Grenier Lamontagne, à titre de conseillère en aménagement et secrétaire du Comité;
- Monsieur Kimyou Ho, à titre d'agent de recherche et secrétaire suppléant du Comité.

## JUSTIFICATION

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## **MONTREAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce comité répond à l'axe 3.4 - valoriser la participation citoyenne, de l'orientation 3 de la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-22

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les citoyens et greffe



**Dossier # : 1242484048**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer les mairesses et maires suppléants pour l'année 2025.

De nommer les maires(esses) suppléants(es) et maires(esses) suppléants(es) substituts pour l'année 2025, comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril

Mairesse suppléante - madame la conseillère de la Ville Laura Palestini

Mairesse suppléante substitut - madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano

Pour les mois de mai, juin, juillet et août

Maire suppléant - monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël

Maire suppléant substitut - monsieur le conseiller d'arrondissement Benoît Auger

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

Maire suppléant - monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps

Mairesse suppléante substitut - madame la conseillère d'arrondissement Josée Troïlo

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-14 13:25

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1242484048

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer les mairesses et maires suppléants pour l'année 2025.

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément à l'article 19 du règlement de régie interne LAS-0005, un maire d'arrondissement suppléant est désigné pour agir à la place du maire en son absence.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 20 0411 - (1232484021) : Nommer les mairesses et maires suppléants pour l'année 2024  
CA22 20 0437 - Nomination des mairesses et maires suppléants pour l'année 2023.  
CA21 20 0490 - Nommer madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini à titre de mairesse suppléante pour les mois de janvier à avril 2022.

**DESCRIPTION**

De nommer les maires(esses) suppléants(es) et maires(esses) suppléants(es) substitués pour l'année 2025, comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril

Mairesse suppléante - madame la conseillère de la Ville Laura Palestini

Mairesse suppléante substitut - madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano

Pour les mois de mai, juin, juillet et août

Maire suppléant - monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël

Maire suppléant substitut - monsieur le conseiller d'arrondissement Benoît Auger

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

Maire suppléant - monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps

Mairesse suppléante substitut - madame la conseillère d'arrondissement Josée Troïlo

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-14

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe



**Dossier # : 1242484047**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer les membres du comité préparatoire pour l'année 2025.

De nommer les membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de janvier à décembre 2025, comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril

Madame la conseillère de la Ville Laura Palestini et madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano

Pour les mois de mai, juin, juillet et août

Monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël et monsieur le conseiller d'arrondissement Benoît Auger

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

Maire suppléant - monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps et madame la conseillère d'arrondissement Josée Troïlo.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-14 13:25

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1242484047**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer les membres du comité préparatoire pour l'année 2025.

**CONTENU****CONTEXTE**

Des membres du conseil d'arrondissement sont désignés annuellement pour participer aux rencontres du comité préparatoire des séances du conseil.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 20 0410 - (1232484022) - Nommer les membres du comité préparatoire pour l'année 2024.

CA22 20 0438 - (1222484005) - Nomination des membres du comité préparatoire pour l'année 2023.

CA22 20 0164 - (1225211012) - Nomination des membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de juin à décembre 2022.

**DESCRIPTION**

De nommer les membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de janvier à décembre 2025, comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril

Madame la conseillère de la Ville Laura Palestini et madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano

Pour les mois de mai, juin, juillet et août

Monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël et monsieur le conseiller d'arrondissement Benoît Auger

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

Maire suppléant - monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps et madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-14

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe



**Dossier # : 1243035015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 octobre au 19 novembre 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2024.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 octobre au 19 novembre 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2024.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-23 20:28

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1243035015****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division Ressources financières\_matérielles et informatiques

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 octobre au 19 novembre 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 200453 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 septembre au 21 octobre 2024, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2024.

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 octobre au 19 novembre 2024, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2024, à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières

Le : 2024-11-21



**Dossier # : 1242484052**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adopter le règlement de tarification LAS-0168.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024;

Attendu que le projet de règlement numéro LAS-0168 abrogeant le règlement numéro LAS-0161, a été déposé et présenté à la séance du conseil du 12 décembre 2024;

D'adopter le règlement de tarification numéro LAS-0168.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-22 12:39

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1242484052

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement de tarification LAS-0168.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement adopte ponctuellement un règlement de tarification afin de mettre à jour les divers tarifs applicables aux services offerts.

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer tout ou une partie de ses biens, de ses services ou ses activités. Cette tarification est révisée annuellement et le règlement est remplacé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 20 0471 - (1242484016) - Adopter le règlement de tarification LAS-0154

CA23 20 0490 - (1232484028) - Adoption du règlement de tarification LAS-0161.

**DESCRIPTION**

Ce règlement abroge et remplace le règlement de tarification LAS-0161 actuellement en vigueur.

Les modifications apportées ont traités aux sujets suivants :

Étude de demande de permis;  
Travaux de taille, d'élagage, d'abattage et d'essouchage d'arbres;  
Construction d'entrées charretières;  
Déplacement de lampadaire;  
Carte de bibliothèque;  
Prêt de DVD;  
Tarification reliée aux arénas;  
Location de plateaux sportifs;  
Location de service d'autobus de type scolaire;  
Prêt ou location d'équipements.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement ne peut imposer de tarifs pour ses services à moins que ces derniers soient précisés dans un règlement de tarification dûment adopté.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis public d'entrée en vigueur sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'adoption du règlement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion - Présentation et dépôt : 2 décembre 2024

Adoption du règlement : À une séance ultérieure.

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2025

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce règlement est adopté en conformité avec les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale, chapitre F2.1 et l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ c C-11.4.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU

**ENDOSSÉ PAR**

Simon PROVOST-GOUPIL

Le : 2024-11-22

Analyste de dossiers

chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe



**Dossier # : 1242484052**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adopter le règlement de tarification LAS-0168.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024;

Attendu que le projet de règlement numéro LAS-0168 abrogeant le règlement numéro LAS-0161, a été déposé et présenté à la séance du conseil du 12 décembre 2024;

D'adopter le règlement de tarification numéro LAS-0168.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-22 12:39

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1242484052**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement de tarification LAS-0168.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement adopte ponctuellement un règlement de tarification afin de mettre à jour les divers tarifs applicables aux services offerts.

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer tout ou une partie de ses biens, de ses services ou ses activités. Cette tarification est révisée annuellement et le règlement est remplacé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 20 0471 - (1242484016) - Adopter le règlement de tarification LAS-0154  
CA23 20 0490 - (1232484028) - Adoption du règlement de tarification LAS-0161.

**DESCRIPTION**

Ce règlement abroge et remplace le règlement de tarification LAS-0161 actuellement en vigueur.

Les modifications apportées ont traités aux sujets suivants :

- Étude de demande de permis;
- Travaux de taille, d'élagage, d'abattage et d'essouchage d'arbres;
- Construction d'entrées charretières;
- Déplacement de lampadaire;
- Carte de bibliothèque;
- Prêt de DVD;
- Tarification reliée aux arénas;
- Location de plateaux sportifs;
- Location de service d'autobus de type scolaire;
- Prêt ou location d'équipements.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement ne peut imposer de tarifs pour ses services à moins que ces derniers soient précisés dans un règlement de tarification dûment adopté.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis public d'entrée en vigueur sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'adoption du règlement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion - Présentation et dépôt : 2 décembre 2024

Adoption du règlement : À une séance ultérieure.

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2025

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce règlement est adopté en conformité avec les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale, chapitre F2.1 et l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ c C-11.4.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU

**ENDOSSÉ PAR**

Simon PROVOST-GOUPIL

Le : 2024-11-22

Analyste de dossiers

chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe



**Dossier # : 1242484035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement LAS-0016-5 modifiant le Règlement no LAS-0016 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement.

VU l'article 43 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

VU l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

D'adopter le Règlement LAS-0016-5 modifiant le Règlement établissant le traitement des conseillers d'arrondissement (LAS-0016), afin de modifier la formule d'indexation applicable aux rémunérations.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-10-30 16:26

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1242484035

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement LAS-0016-5 modifiant le Règlement no LAS-0016 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

À son assemblée du 19 août, le conseil municipal a adopté le règlement 02-039-10 intitulé *Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)* aux fins de remplacer la formule d'indexation applicable aux rémunérations prévues dans ce règlement et de suspendre l'application de toute indexation pour l'exercice 2024 (dossier 1243599003). Ce règlement a été publié le 27 août dernier et prend effet rétroactivement au 1er janvier 2024.

À son assemblée du 22 août, le conseil d'agglomération a adopté le règlement RCG 06-053-5 aux mêmes fins pour ce qui concerne le *Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053)* (dossier 1243599004). Ce règlement a été publié le 28 août dernier et prend effet rétroactivement le 1er janvier 2024

Afin de s'arrimer à la volonté de l'Administration de geler les salaires des élu(e)s pour l'exercice 2024 et de faire évoluer leur rémunération selon les augmentations économiques accordées au personnel de la Ville, les arrondissements sont invités à amender leur réglementation respective dans le même sens que les *Règlements 02-039 et RCG 06-053* .

De ce fait, les dispositions présentées proposent une indexation qui consistera d'un pourcentage correspondant à la moyenne des pourcentages d'augmentations économiques accordées aux groupes des employés cadres, cols blancs, cols bleus et professionnels généraux de la Ville pour l'année précédente. Jusqu'ici la formule d'indexation est présentement basée sur le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Québec établi par Statistique Canada pour l'année précédente

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM240894 Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » aux fins de remplacer la formule d'indexation et de suspendre toute indexation pour l'exercice financier de 2024 (1243599003)

**DESCRIPTION**

Les dispositions du projet de Règlement se déclinent comme suit :

**ARTICLE 1 :** Le *Règlement établissant le traitement des conseillers d'arrondissement (LAS-*

0016), est modifié à son article 5, par le remplacement du deuxième alinéa, par les suivants :

« L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice financier de la Ville, d'un pourcentage correspondant à la moyenne des pourcentages d'augmentations économiques accordées aux groupes des employés cadres, cols blancs, cols bleus et professionnels généraux de la Ville pour l'année précédente.

Lorsqu'au 30 juin de l'exercice concerné le pourcentage d'augmentation économique pour l'année précédente n'est pas disponible pour un ou plusieurs des groupes visés au deuxième alinéa, seuls les pourcentages d'augmentation économiques déjà disponibles parmi les groupes visés sont inclus dans le calcul de la moyenne. ».

**ARTICLE 2 :** Malgré l'article 5 de ce règlement, aucun des montants et rémunérations visés au premier alinéa de cet article ne sont indexés pour l'exercice 2024.

**ARTICLE 3 :** Le présent règlement a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **JUSTIFICATION**

Compte tenu du partage des compétences pour fixer le traitement des conseillers et conseillères de la Ville de Montréal, pour donner plein effet à la volonté de l'Administration de la Ville de geler les salaires des personnes élues pour l'exercice 2024 et de faire évoluer leur rémunération selon les augmentations économiques accordées au personnel de la Ville, il est nécessaire que tout règlement d'arrondissement fixant une rémunération pour les personnes élues et comportant une clause d'indexation soit également ajusté d'ici la fin de l'année dans le même sens que les règlements 02-039 et RCG 06-053.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

### **MONTRÉAL 2030**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis public d'entrée en vigueur sera publié suivant l'adoption du Règlement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement : séance du 4 novembre 2024;
- Avis public annonçant l'adoption du règlement 21 jours avant la tenue de la séance du conseil;
- Adoption du règlement : séance du 2 décembre 2024;
- Avis public de promulgation du règlement;
- Prise d'effet du règlement : rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-10-28

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe



**Dossier # : 1242484051**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 19 novembre 2024 portant sur le premier projet de résolution CA24 20 0459 (PP-35) visant la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements sur le lot numéro 1 725 821 (2051, rue Lapierre)

De déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 19 novembre 2024 portant sur le premier projet de résolution CA24 20 0459 (PP-35) visant la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements sur le lot numéro 1 725 821 (2051, rue Lapierre).

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-22 07:45

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1242484051**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 19 novembre 2024 portant sur le premier projet de résolution CA24 20 0459 (PP-35) visant la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements sur le lot numéro 1 725 821 (2051, rue Lapierre)

**CONTENU****CONTEXTE**

Le processus d'adoption réglementaire du projet de résolution portant le numéro CA24 20 0459 (PP-35) exige la tenue d'une assemblée de consultation publique. Cette dernière a eu lieu le 19 novembre 2024. Il y a lieu de déposer le procès-verbal de la consultation publique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0422 - (1242484040) - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 23 septembre 2024 portant sur le premier projet de résolution PP-34.  
CA24 20 0288 - (1242484033) - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 3 juillet 2024 portant sur le premier projet de résolution PP-32.

**DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal de la consultation publique tenue le 19 novembre 2024 portant sur le projet de résolution CA24 20 0459 (PP-35) visant la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements sur le lot 1 725 821 (2051, rue Lapierre).

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-20

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe

**Dossier # : 1245459046**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041, le second projet de résolution PP-35 visant à autoriser, sur le lot n° 1 725 821 (2051, rue Lapierre) la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage n° 2098 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.

*D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 , la résolution PP-35 visant à autoriser, sur le lot n° 1 725 821 (2051, rue Lapierre) la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage n° 2098 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146 , puisqu'il :*

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- Contribue à la mise en valeur du domaine public et à assurer un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Les impacts environnementaux du projet sont minimisés.

---

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1245459046**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041, le second projet de résolution PP-35 visant à autoriser, sur le lot n° 1 725 821 (2051, rue Lapierre) la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage n° 2098 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3003442336) a été déposée le 19 août 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour autoriser sur le lot n° 1 725 821 la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements.

Le site visé correspond au lot n° 1 725 821, un terrain transversal adjacent aux rues Lapierre et Pigeon situé à proximité du Cégep André-Laurendeau et du parc Angrignon dans un secteur en transformation depuis plusieurs années. Le site visé est actuellement vacant et était auparavant occupé par un ancien atelier mécanique qui a été démoli en 2023 (cette démolition ne requerrait pas l'approbation du comité de démolition en vertu du *Règlement régissant la démolition des immeubles LAS-0145* ).

Un projet de construction de sept habitations multifamiliales de quatre logements chacune, sous forme de maisons en rangée réparties sur sept lots distincts, a fait l'objet d'approbations en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146* en juin 2022. La construction de ces résidences n'a toutefois pas eu lieu, le propriétaire du site ayant décidé d'explorer d'autres options pour la requalification du site.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 20 0215 (1229582004) : Construction d'une habitation multifamiliale de 4 logements

**DESCRIPTION**

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements répartis sur cinq étages, avec une cour intérieure accessible depuis les rues Lapierre et Pigeon. Le volume proposé s'ajuste aux pourtours du lot 1 725 821, en alignement avec les façades des propriétés résidentielles voisines. Cette implantation permet d'encadrer les rues Lapierre et Pigeon tout en offrant un espace vert commun aux résidents. Un chemin piéton, qui

connecte les rues Lapierre et Pigeon, vient fragmenter le volume en deux et offre une percée visuelle vers la cour et la mise en évidence des entrées communes et de la circulation. Un jeu de couleurs et de type de revêtements ainsi que de configuration des balcons renforce l'impression de deux volumes distincts et rythme les façades.

La modulation des hauteurs prévue favorise une transition harmonieuse avec le cadre bâti existant. La partie la plus élevée du bâtiment est positionnée principalement le long de la rue Lapierre. Un recul de l'étage supérieur sur près des deux tiers de cette façade favorise une gradation des hauteurs. La hauteur du volume est réduite à quatre étages plutôt que cinq sur une large portion de la façade donnant sur la rue Pigeon afin de prendre en compte le contexte résidentiel de cet axe.

L'aménagement de plain-pied du rez-de-chaussée ainsi que la présence de plusieurs entrées communes et individuelles sur les rues Lapierre et Pigeon facilitent l'accessibilité au bâtiment et favorisent l'animation de la voie publique. Des passages végétalisés de chaque côté du bâtiment permettront aussi aux piétons de circuler entre les rues Lapierre et Pigeon sans devoir passer les escaliers et la cour intérieure ou l'intérieur du bâtiment.

Le projet propose un traitement architectural contemporain épuré et un aménagement paysager de qualité qui favorise la mise en valeur et l'animation des espaces extérieurs. Des coursives et des corridors communs sont intégrés sur les pourtours de la cour intérieure et à l'intérieur du bâtiment afin de valoriser la circulation active ainsi que de favoriser l'animation de la cour intérieure et l'esprit de communauté. L'aménagement paysager prévu permettra aussi le verdissement et l'augmentation de la canopée sur le site grâce à la présence de la cour intérieure, des sections de toiture végétalisée ainsi que des plantations en pleine terre dans les marges incluant plus d'une trentaine d'arbres.

En ce qui a trait aux espaces de stationnement, le projet prévoit un total de 150 cases de stationnement dont 15 cases seront munies de bornes électriques et six cases seront réservées pour les personnes à mobilité réduite. Les aires de stationnement sont situées à l'intérieur du bâtiment, au sous-sol ainsi qu'au rez-de-chaussée. L'accès au stationnement se fait sur la rue Pigeon, par une porte de garage intégrée au bâtiment. Un espace dédié au stationnement pour vélo est aussi prévu au rez-de-chaussée.

### **Conformité au Plan d'urbanisme**

Le projet est localisé dans un secteur résidentiel. Des projets à vocation résidentielle peuvent être érigés, comme prévu dans la description au PU.

Le projet est de plus localisé dans le secteur 10-T3 qui réfère à :

1. Un cadre bâti de deux à six étages hors-sol;
2. Un taux d'implantation au sol moyen;
3. Un C.O.S. minimal de 0,5 et;
4. Un C.O.S. maximal de 3,0

Le projet respecte l'ensemble de ces dispositions, puisqu'il possède 5 étages et un C.O.S. de 2.5.

### **Conformité au Schéma d'aménagement et de développement (SAD)**

Le projet a une vocation résidentielle, ce qui respecte les grandes affectations prévues au SAD et respecte le seuil minimal de densité résidentiel prévu au SAD qui est de 60 logements/hectare brut.

### **Dérogations :**

Le projet déroge aux dispositions suivantes du règlement de zonage 2098 :

1. Art 3.5.1 Le bâtiment comprend 120 logements alors que le maximum autorisé est de 60 logements par bâtiment à la grille des usages et normes pour la zone H12-6;
2. Art 3.5.1 La hauteur maximale du bâtiment est de 5 étages alors que la hauteur maximale autorisée, en étages, est de 4 étages à la grille des usages et normes;
3. Art 3.5.1 La marge avant minimale est de 3,8 mètres sur la rue Lapierre et de 5 mètres sur la rue Pigeon alors que la marge avant minimale autorisée est de 10 mètres à la grille des usages et normes;
4. Art 3.5.1 La marge latérale droite est de 4,8 mètres alors que la marge latérale minimale autorisée est de 7 mètres à la grille des usages et normes;
5. Art 3.5.1 La marge latérale gauche est de 4,2 mètres alors que la marge latérale minimale autorisée est de 7 mètres à la grille des usages et normes;
6. Art 3.5.1 Le total des marges latérales est de 9 mètres alors que le total minimal des marges latérales autorisé est de 14 mètres à la grille des usages et normes;
7. Art 5.3.6 La largeur minimale des allées de circulation à double sens dont les cases de stationnement sont positionnées à 90 degrés par rapport aux allées de circulation est de 6 mètres, alors que la largeur minimale autorisée est de 6,7 mètres;
8. Art 5.6.2.2.1.1 La proportion minimale de maçonnerie utilisée pour les façades nord, est et sud donnant sur la cour intérieure est de 0 % alors que le minimum autorisé est de 80 %;
9. Art 5.6.3.1 Des escaliers extérieurs conduisant au deuxième étage sont prévus sur les façades donnant sur les rues Lapierre et Pigeon alors que sur une façade donnant sur une rue, les escaliers extérieurs et conduisant à un niveau plus élevé que celui du rez-de-chaussée sont interdits;
10. Art. 6.1.1 4) c) La distance minimale d'une ligne de terrain avant pour les constructions souterraines non apparentes est de 2 mètres sur la façade adjacente à la rue Pigeon alors que le minimum autorisé est de 3 mètres;
11. Art 6.1.1 12) Des escaliers extérieurs conduisant au deuxième étage sont prévus sur les façades donnant sur les rues Lapierre et Pigeon alors que les escaliers extérieurs autres que ceux donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol sont interdits en cour et marge avant;
12. Art 6.1.6.1 Aucun espace de chargement n'est prévu alors qu'un minimum d'un espace de chargement est requis pour les bâtiments de la classe d'usage h4 ayant 60 logements et plus;
13. Art 6.1.7.2 Un espace de collecte des matières résiduelles non clôturé et non emmuré est prévu dans la cour donnant sur la rue Pigeon alors qu'un espace pour le remisage des déchets, rebuts ou vidanges doit être clôturé ou emmuré de sorte que les objets remisés temporairement ne soient pas visibles de la rue ou des propriétés voisines;
14. Art 7.83.2.3 Des aménagements paysagers sont prévus sur deux des faces du socle d'un appareil mécanique hors sol alors qu'un appareil hors sol doit faire l'objet d'aménagements paysagers sur trois des quatre faces du socle;
15. Art 7.83.3 Un espace de collecte des matières résiduelles est prévu dans la cour donnant

sur la rue Pigeon alors qu'un espace pour le remisage des déchets, rebuts, vidanges ou du recyclage ne doit pas être situé à l'extérieur du bâtiment;

16. Art 7.83.4.1 La plantation d'arbres prévue est celle indiquée au plan joint à l'annexe G de la résolution, alors qu'au moins un arbre doit être planté à tous les 5 mètres en bordure des voies publiques et de circulation.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146* se trouvant aux chapitres 3, 4, 18 et 28.

Les travaux prévus dans la demande sont reconnus conformes aux objectifs et critères du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146*. En adoptant une résolution approuvant ce projet particulier, le conseil adopte les plans soumis, lesquels n'auront pas à faire l'objet d'une approbation en vertu dudit règlement.

### **Conditions et encadrement des dérogations**

Les conditions suivantes sont associées au projet :

1. Au moins 15 cases de stationnement doivent être munies de bornes pour recharger des véhicules électriques;
2. Le précâblage pour le branchement de véhicules électriques doit être prévu pour l'ensemble des cases de stationnement;
3. Les aménagements paysagers prévus doivent être conformes au plan « Plan conceptuel d'ensemble » joint en annexe G de la résolution;
4. À la plantation, les arbres feuillus doivent être d'une hauteur minimale de 1,5 mètre et un diamètre minimal de 50 millimètres et les conifères doivent avoir une hauteur minimale de 1,75 mètre;
5. L'aménagement des toitures doit être conforme au plan « Plan conceptuel d'ensemble » joint en annexe G de la résolution;
6. Le remisage temporaire de matières résiduelles, dans l'espace extérieur prévu à cette fin tel qu'identifié aux plans joints en annexe A de la résolution, peut uniquement être effectué lors des jours de collecte et ce, exclusivement afin de permettre la collecte des matières résiduelles;
7. Lors d'un chantier de construction, la balayeuse de rue doit passer à une fréquence adéquate en fonction de la nature des travaux, de manière que les rues à proximité soient propres et exemptes de substrats;
8. Une clôture de sécurité donnant sur une voie publique doit être recouverte d'un habillage durable, conçu à cette fin et maintenu en bon état jusqu'à la fin des travaux nécessitant un périmètre de sécurité.

### **JUSTIFICATION**

À sa séance du 8 octobre 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un*

*immeuble LAS-0041 (PPCMOI) puisqu'il :*

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec le milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- Contribue à la mise en valeur du domaine public et à assurer un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Les impacts environnementaux du projet sont minimisés.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **MONTRÉAL 2030**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Recommandation du CCU : 8 octobre 2024
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution : 4 novembre 2024
3. Avis public et affichage sur le terrain annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation : novembre 2024
4. Assemblée publique de consultation : novembre 2024
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution : 2 décembre 2024
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire : décembre 2024
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution : janvier 2025
8. Certificat de conformité et entrée en vigueur : février 2025

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc CHENOUDA  
Chef de division, urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2024-10-23



**Dossier # : 1245459056**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une politique locale concernant l'application du pouvoir d'exception en matière d'urbanisme conféré aux villes par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, ch. 2).

D'adopter la politique locale concernant l'application du pouvoir d'exception en matière d'urbanisme conféré aux villes par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, ch. 2) afin de définir quels types de projets seront admissibles à une autorisation du conseil et en vertu de quels critères ceux-ci seront évalués.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-21 20:15

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1245459056

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une politique locale concernant l'application du pouvoir d'exception en matière d'urbanisme conféré aux villes par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, ch. 2).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le contexte actuel de pénurie de logements au Québec, et particulièrement à Montréal, le Gouvernement du Québec a mis en œuvre de nouvelles stratégies pour faire face à cette crise, notamment en adoptant la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, ch.2), communément appelée Projet de loi 31. Grâce à l'article 93 de cette récente législation, les municipalités se voient confier un nouveau pouvoir d'exception en matière d'urbanisme. Un des aspects marquants de cette loi est la capacité des municipalités à contourner les processus référendaires liés à l'autorisation de projets dérogeant à certains aspects de la réglementation en vigueur, notamment en matière de densité.

À la séance du conseil municipal de la Ville de Montréal du 15 avril 2024, des balises d'encadrement de ce pouvoir et sa délégation aux arrondissements ont été présentées aux élus. Principalement, la Ville insiste sur le fait que les projets qui seront étudiés par les arrondissements doivent se conformer au *Règlement de construction (11-018)* , au *Règlement pour une métropole mixte (20-041)* , au *Règlement sur les frais de parc (17-055)* , ainsi qu'au Plan d'urbanisme. La Ville précise que les projets dérogeant à l'une de ces conditions pourront tout de même être étudiés, mais que cet exercice se fera exceptionnellement par le conseil municipal et le projet devra respecter les orientations prévues par ce dernier.

Conscient de l'importance de maximiser l'offre de logements sociaux et abordables sur son territoire, l'arrondissement de LaSalle souhaite utiliser ce pouvoir de manière réfléchie en adoptant sa propre politique locale. Cette politique a pour but d'énoncer que les projets pouvant bénéficier de ce pouvoir d'exception doivent être à caractère social ou abordable et de définir selon quels critères ceux-ci seront évalués. L'objectif est de garantir que chacun de ces projets soit en harmonie avec les valeurs et les besoins de la communauté, tout en assurant une prise de décision éclairée et cohérente dans le temps.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM24 0419 (1247252001) : Prendre acte des balises concernant l'application du pouvoir d'exception en matière d'urbanisme conféré aux villes par le projet de loi 31 du gouvernement du Québec

CM24 0566 (1247252002) : Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville

sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

## DESCRIPTION

Seuls les projets exemptés de l'application du *Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial 20-041* sont admissibles à une autorisation du Conseil d'arrondissement en vertu de cette loi, soit :

1. Les projets dont au moins 80 % de la superficie résidentielle vise la réalisation de logements hors marchés, ou qui sont réalisés dans le cadre d'un programme d'un gouvernement, de la Ville ou d'un de leur mandataire qui prévoit un engagement visant l'amorçabilité des logements;
2. Les projets visant la réalisation d'une résidence étudiante qui appartient à un organisme à but non lucratif.

Une autorisation devra :

1. Faire préalablement l'objet d'un avis du comité consultatif d'urbanisme;
2. Être assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, selon la réglementation en vigueur;
3. Être assujettie à une évaluation qualitative selon les critères d'évaluation définis ci-dessous.

Critères d'évaluation :

- Adéquation avec la Planification stratégique 2023-2030 de LaSalle;
- Intégration urbaine et architecturale;
- Mise en valeur des espaces extérieurs et verdissement;
- Réduction des impacts environnementaux et sur la circulation;
- Accroissement de l'accessibilité universelle;
- Contribution des composantes sociales et communautaires.

## JUSTIFICATION

Considérant que :

- L'Assemblée nationale a adopté le 21 février 2024 le projet de loi n° 31 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation);
- L'article 93 de cette loi confie aux municipalités un nouveau pouvoir d'exception en matière d'urbanisme;
- L'arrondissement de LaSalle fait face à une forte augmentation de sa population et souhaite utiliser ce nouveau pouvoir d'exception de manière réfléchie afin de maximiser l'offre de logements à caractère social et abordable sur son territoire;
- L'arrondissement de LaSalle veut encadrer de façon rigoureuse l'utilisation de ce

pouvoir d'exception pour garantir une prise de décision éclairée et cohérente;

- Le nouveau pouvoir permet l'atteinte de certains objectifs de la Planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mireille GIRARD  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2024-11-20



**Dossier # : 1245459054**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de procéder au nettoyage du terrain situé au 113, rue Larente et de disposer des matières nuisibles.

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de procéder au nettoyage du terrain situé au 113, rue Larente et de disposer des matières nuisibles.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-25 08:03

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245459054

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de procéder au nettoyage du terrain situé au 113, rue Larente et de disposer des matières nuisibles.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le propriétaire de la propriété située au 113, rue Larente a été avisé par courrier recommandé à maintes reprises de se conformer au Règlement numéro LAS-0137 art 11.a) (matières nuisibles), et il ne s'est pas conformé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0188 (1245459010) Nettoyage du terrain situé au 113, rue Larente - herbes hautes et matières nuisibles

**DESCRIPTION**

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage du terrain de la propriété située au 113, rue Larente et de disposer des matières nuisibles aux frais du propriétaire.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine CANTIN RATELLE  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2024-11-20



Dossier # : 1245459053

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD), afin d'installer une enseigne sur le bâtiment situé au 7634, rue Centrale (lot 1 079 757).

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (demande 3003439197), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de d'installer une enseigne sur le bâtiment situé au 7634, rue Centrale (lot 1 079 757), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- S'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier;
- Consolide l'activité commerciale sur la rue Centrale;
- Crée une image de marque sur la rue Centrale.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-22 07:10

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245459053

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD), afin d'installer une enseigne sur le bâtiment situé au 7634, rue Centrale (lot 1 079 757).

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de certificat d'autorisation (demande 3003439197) a été déposée le 6 août 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour installer une enseigne.  
Les travaux prévus dans la demande de certificat d'autorisation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement sur les PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 20 0426 (1239255062) : transformation du bâtiment

**DESCRIPTION**

La demande vise un bâtiment commercial jumelé occupé par une clinique d'optométrie (c1). Ce bâtiment est situé sur un lot de coin, à l'intersection sud-est de la rue Centrale et de la 4e avenue, en plein cœur de la rue commerciale principale du secteur du Village des Rapides.

À l'exception de la marquise qui fait l'objet des travaux de transformation en cours, tel qu'autorisé, les caractéristiques architecturales composant le bâtiment n'ont pas subi de modification depuis la construction du bâtiment en 1980, comme le démontrent les plans de construction d'origine : revêtement de briques d'argile, briques d'argile en soldat au-dessus et en-dessous des ouvertures.

Bien qu'il fasse partie du secteur de PIIAD du Village des Rapides, le bâtiment n'est pas associé à un type architectural recensé à l'annexe F du Règlement sur les PIIAD, tel qu'illustré à la planche 5.

Les travaux visent l'installation d'une enseigne sur la portion de la marquise donnant sur la rue Centrale.

Les matériaux utilisés sont les suivants :

- Support de l'enseigne : boîtier de soutien en aluminium peint de la même couleur que la

marquise (noir), épaisseur de 1-1/2 pouces.

- Lettres individuelles : boîtier en aluminium blanc, moulures *Sylvatrim* blanches, face en acrylique blanc, éclairage interne DEL blanc, épaisseurs de 3 pouces.

L'enseigne respecte la hauteur et la localisation au-dessus de la vitrine prescrites aux articles 24.3.7 et suivantes du Règlement sur les PIIAD. La partie d'affichage favorise le développement d'une image particulière et propre à cette rue qui préconise l'établissement d'un lieu à même l'affichage.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

## JUSTIFICATION

À sa séance du 6 novembre 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- S'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier;
- Consolide l'activité commerciale sur la rue Centrale;
- Crée une image de marque sur la rue Centrale.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## **MONTRÉAL 2030**

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2024-11-20



**Dossier # : 1245459052**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment (remplacement du revêtement du faux-toit) situé au 198-200, 6e Avenue (lot 1 078 473).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003470560), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment (remplacement du revêtement du faux-toit) situé au 198-200 6e Avenue (lot 1 078 473) considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- S'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-22 07:09

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245459052

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment (remplacement du revêtement du faux-toit) situé au 198-200, 6e Avenue (lot 1 078 473).

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (demande 3003470560) a été déposée le 16 octobre 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour transformer un bâtiment (remplacement du revêtement du faux-toit).

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement sur les PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le projet concerne une propriété située sur la 6e Avenue, entre la rue Broadway et la rue Centrale. Le bâtiment visé correspond au type architectural du « plex, type III », tel qu'indiqué à l'annexe F du Règlement sur les PIIAD visant le Village des Rapides. Construit en 1947 et situé au sein de la zone H02-14, l'usage exercé dans ce bâtiment de deux (2) étages et d'implantation jumelée est l'habitation bifamiliale (h2). Sa façade principale arbore un revêtement de briques d'argile de couleur terre et comporte des ouvertures symétriques alignées sur des axes verticaux et horizontaux. Avec son escalier extérieur courbe, ce bâtiment dispose d'un couronnement en faux toit sur trois façades, la quatrième étant partagée avec le bâtiment adjacent.

Les travaux projetés visent à remplacer le revêtement du couronnement en faux toit de bardeaux d'asphalte brun par des panneaux métalliques de couleur noir, modèle *Junior H-F Roofing pannels* du fabricant *Ideal Roofing* ou équivalent. Le revêtement proposé est assemblé de manière à créer un effet « baguette » à la verticale.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 6 novembre 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- S'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kimyou HO  
agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2024-11-20



**Dossier # : 1246456012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de monsieur François Buteau à titre de directeur des travaux publics de l'arrondissement de LaSalle et de lui accorder les dépenses de fonction et allocations reliées à son poste, et ce, à compter du 7 décembre 2024.

D'approuver la nomination de monsieur François Buteau à titre de directeur des travaux publics de l'arrondissement de LaSalle et de lui accorder les dépenses de fonction et allocations reliées à son poste, et ce, à compter du 7 décembre 2024.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-21 16:16

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246456012

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de monsieur François Buteau à titre de directeur des travaux publics de l'arrondissement de LaSalle et de lui accorder les dépenses de fonction et allocations reliées à son poste, et ce, à compter du 7 décembre 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le directeur des travaux publics, Monsieur Steve Barkley, a été promu au poste de directeur d'arrondissement de l'arrondissement de LaSalle, par conséquent, un processus de concours a donc été mis en place pour le comblement du poste devenu vacant. Au terme du processus de sélection, la candidature de monsieur François Buteau a été retenue. Il est donc recommandé d'entériner la nomination de monsieur François Buteau à titre de directeur des travaux publics de l'arrondissement de LaSalle et de lui accorder les dépenses de fonction et allocations reliées à son poste de directeur.

La nomination sera effective au 7 décembre 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le salaire annuel a été établi par la division de la rémunération du Services des ressources humaines et correspond à la politique de rémunération.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Processus de dotation

Conforme à la Politique de dotation.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
Chef de division ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Josée BOULANGER  
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2024-11-21



**Dossier # : 1246456011**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2024-11-21 06:30

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246456011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
Chef de division ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-11-20

Josée BOULANGER  
Chef de division - Ressources humaines